

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 30 (1950)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Nos échanges avec la France s'achèment-ils vers la liberté?  
**Autor:** Senarclens, Jean de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888283>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA LIBÉRATION DES ÉCHANGES FRANCO-SUISSES

*Comme nous l'avons annoncé d'autre part, notre Directeur général, M. Jean de Senarclens et notre Secrétaire commercial, M. Jean-Edouard Schutz ont effectué récemment une tournée d'information en Suisse. A cette occasion, les deux exposés qui suivent ont été présentés dans les principales villes de Suisse, où ils ont été suivis avec un vif intérêt.*

## Nos échanges avec la France s'achèment-ils vers la liberté ?

par

**Jean de Senarclens**

Directeur général de la Chambre de commerce suisse  
en France

**P**ARLANT devant un auditoire de commerçants, d'industriels, d'hommes d'affaires rompus aux questions d'importation et d'exportation, je n'ai pas, je crois, à commenter le titre de cet exposé. Tous, vous avez pâli devant des prescriptions réglementaires, trépigné devant des délais administratifs, enragé devant des refus qui ne se justifiaient, vous semblait-il, que par un inadmissible arbitraire. Vous savez que la prospérité de la Suisse, comme celle de vos affaires, est en fonction directe du degré de libéralisme des pays qui l'entourent. Vous donnez raison, je le sais, à Montesquieu qui, il y a trois siècles déjà, déclarait dans les « Lettres Persanes » : « Rien n'attire plus les étrangers que la liberté et l'opulence qui la suit toujours. » L'histoire économique de la Suisse est d'ailleurs tout entière dominée par la lutte que notre pays a dû mener contre les barrières dont s'entouraient ses voisins. C'est ainsi que les périodes de dépression et celles de prospérité de notre industrie correspondent assez exactement aux phases de protectionnisme et à celles de libéralisme des pays limitrophes.

*Soulignant ensuite l'importance pour la Suisse du marché français, M. de Senarclens invoque les chiffres des neuf premiers mois de 1950, durant lesquels la France figure au premier rang des fournisseurs européens de la Suisse, lui livrant 12 p. 100 du total des produits qu'elle importe, et au premier rang de ses clients européens, puisque l'Italie lui a acheté durant ces neuf mois pour plus de 100 millions d'or qui n'a pas profité à son industrie d'exportation. 11 p. 100 des ventes suisses, pendant cette période, étaient destinées à la France.*

Cette importance du marché français est particulièrement grande pour certaines de nos industries puisqu'en 1948, 28 % de nos exportations de chaussures, 17 % de nos exportations de machines et 12 % de nos exportations de colorants étaient destinés à la France. J'ai choisi à dessein la référence de 1948, car les résultats de l'année dernière ont été faussés par les difficultés du printemps.

Si certaines industries ont ainsi trouvé en France un écoulement plus important, d'autres, et je pense particulièrement aux textiles et à l'horlogerie, ont vu décroître fortement, depuis la guerre, leurs exportations vers la France qui a fait porter ses achats en Suisse essentiellement sur des biens d'équipement.

C'est là, précisément, une des séquelles du contrôle du commerce extérieur qui a fleuri en France après la guerre et dont nous allons maintenant examiner les répercussions sur le plan des échanges franco-suisse.

**J'**AI intitulé cet exposé : « Nos échanges avec la France s'achèment-ils vers la liberté ? »

Mon intention n'est pas de jouer au devin, je n'ai consulté ni tarots, ni voyante, ni tireuse de cartes et ne me sens par conséquent pas de force à vous apporter des révélations sur l'avenir. C'est dans les faits que nous allons nous efforcer de trouver la réponse à cette question : l'étude d'un récent passé nous éclairera sur la tendance des échanges franco-suisse, sur les lignes directrices de leur évolution et sur les chances que nous avons de les voir accéder à la liberté.

Le point de départ de cette évolution, nous le plaçons au lendemain de la dernière guerre mondiale, au début de l'année 1945. Les pertes subies par la France du fait de la guerre et de l'occupation se chiffraient à 650.000 tués, c'est-à-dire près de deux fois la population de Zurich, et à 585.000 invalides, aussi bien civils que militaires ; à 90 milliards de francs suisses de capital ou 45 % de la fortune nationale française, et 50 milliards de francs suisses de revenu ou vingt et un mois de revenu national ; l'indice de la production industrielle était tombé à 30 % par rapport à 1938 ; le parc des divers moyens de transports était utilisable à raison de 35 % ; enfin, les trois-quarts de la population étaient atteints d'amaigrissement et d'anémie.

Aujourd'hui, la nation française donne les signes les plus évidents de vitalité. Chaque mois le nombre de naissance excède de 25.000 celui des décès, si bien que la population a déjà largement dépassé les chiffres de 1938. L'indice de la production industrielle est de 25 % plus élevé qu'avant la guerre, l'abondance est revenue, à tel point que l'on a tendance à oublier la somme de deuils, de misère et de ruines que la France a soufferts pendant cinq ans.

Mais tous ne l'oublient pas, et si nous n'avons pas toujours vu, dans nos relations commerciales, nos espoirs se réaliser, si nous nous sommes parfois heurtés à l'intransigeance ou à l'incompréhension, songeons aux efforts considérables que notre voisine a dû déployer pour soulager tant de misère, pour relever tant de ruines.

**S**i nous considérons maintenant les échanges franco-suisses, nous devons constater que, dans ce domaine aussi, malgré les réelles difficultés qui restent à vaincre, des progrès considérables ont été accomplis.

Souvenons-nous de la situation dramatique dans laquelle se trouvait la Suisse au lendemain de la guerre, coupée de tous ses marchés et de tous ses débouchés, jusqu'à ce que les « accords Currie », signés le 8 mars 1945 entre les délégations américaine, britannique, française et suisse, missent fin à l'isolement économique de notre pays.

Pratiquement, ces accords ne résolvaient guère, sur le plan franco-suisse, que le transit de quelques milliers de tonnes de marchandises, la France ne disposant, à l'époque, ni de moyens de transport, ni de produits à exporter, ni de devises pour importer. Il fallut, pour amorcer un courant d'échanges commerciaux, que la Suisse lui ouvrît une certaine marge de crédit. C'est ainsi qu'une avance de change de 250 millions de francs suisses, qui fut portée en 1946 à 300 millions, permit à la France de s'approvisionner dans notre pays. Le montant de cette avance correspond assez exactement au volume d'exportations suisses vers la France d'une année moyenne d'après-guerre.

Je comparerais la situation de nos deux pays, en ce début d'année 1945, à celle de deux citernes dont l'une, qui figurerait la France, aurait été vidée de son contenu, tandis qu'il ne manquerait à l'autre, pour se déverser, que l'amorçage d'un siphon. L'avance de change devait remplir cet

office, remettre les deux économies en communication et permettre aux échanges de retrouver un équilibre naturel.

Cet amorçage réussit parfaitement. De 5 millions de francs suisses en moyenne pendant les quatre premiers mois de 1945, les exportations suisses vers la France passaient à 15 millions, puis, en novembre, à 25 millions. Sans qu'un accord commercial eût été signé, puisque le premier date du 16 novembre 1945 et n'a été précédé que d'un accord agricole le 24 août, la moyenne mensuelle de 1938, de 10 millions de francs suisses, se trouvait donc déjà dépassée, en francs de 1945, durant la première année de paix. De leur côté, les exportations françaises augmentaient de mois en mois et laissaient à la France, depuis 1946, une balance commerciale active.

Malgré ces éléments favorables, les difficultés n'ont pas manqué. Elles provenaient essentiellement du fait que l'attraction du marché commercial français sur les produits suisses était plus forte que celle du marché financier français sur les devises suisses. Force était donc au gouvernement français de « continger » les importations de Suisses, d'en limiter le montant pour être à même de les payer. Du moment qu'il opérait un choix entre les produits, il était normal, d'autre part, qu'il donnât la préférence, dans la phase de reconstruction, aux produits indispensables à son équipement.

Dans certaines circonstances, le contrôle du commerce extérieur et des changes, si préjudiciable soit-il aux pays fournisseurs, se justifie par des nécessités impérieuses. Il était dans l'intérêt de la France d'en adopter le principe au lendemain de la guerre, comme il était logique que les autorités suisses, fidèles à la politique de la porte ouverte, facilitent dans toute la mesure du possible, les importations de produits français afin de procurer à la France les moyens de payer ses propres achats en Suisse.

Jusqu'en août 1947, le système fonctionna de façon relativement satisfaisante. Si toutes les branches de l'économie suisse ne participaient pas dans une égale mesure à l'approvisionnement de la France, la compréhension ne manquait pas de part et d'autre, ni l'espoir de voir peu à peu les échanges reprendre leur aspect normal et traditionnel. Le développement des exportations françaises, en particulier, permettait d'envisager l'avenir avec confiance et de s'accommoder d'un dirigisme relativement inoffensif lorsqu'on le le considère avec quelque recul.

**L**A situation se modifia sitôt après la signature de l'accord commercial du 29 juillet 1947.

L'exportation française ayant brusquement diminué en raison de l'inflation et des troubles sociaux qui sévissaient en France, d'un début de saturation du marché suisse et de l'attente d'une prochaine dévaluation du franc français ; les exportations suisses, en revanche, s'étant développées et les autorités françaises ayant contracté des engagements considérables en francs suisses pour la livraison différée de biens d'équipement

inscrits dans des contingents anticipés, le déséquilibre de la balance des comptes devint tel que l'avance de change de 300 millions de francs suisses s'épuisa rapidement et que le plafond en fut bientôt crevé. En mai 1948, l'endettement de la France atteignit un maximum de près de 350 millions de francs suisses.

Les autorités françaises ne trouvèrent d'autre moyen, pour se tirer d'embarras, que de limiter impitoyablement les importations en provenance de Suisse. Elles arrêtaient même la délivrance de licences d'importation pendant six semaines et la reprirent ensuite à un rythme lent et irrégulier. Il n'était pas de jour que nous ne fussions saisis par des exportateurs suisses qui se plaignaient de l'incertitude dans laquelle ils se trouvaient du sort de leurs licences et de la perte de clients qui se lassaient d'attendre, d'hypothétiques livraisons. Quant aux négociations si laborieuses du printemps 1949, elles sont encore dans toutes vos mémoires.

Si le préjudice matériel et moral que la rupture du mois de mai a fait subir à l'économie française comme à l'économie suisse n'était si grand, je dirais que cette « guerre en dentelles », comme l'appelait un chroniqueur français, a eu le mérite de mettre en évidence les conséquences absurdes d'un dirigisme exacerbé, qu'elle a, en quelque sorte, facilité l'éclosion des idées libérales qui n'allaient pas tarder à se manifester.

C'EST en été 1949, en effet, que se situe une heureuse révolution dans nos relations commerciales avec la France. Cette date marque la fin de la période de stagnation, de restriction délibérée et longtemps inéluctable des importations de marchandises suisses en France, le début d'une époque de normalisation caractérisée par un abandon progressif du protectionnisme et des contraintes. En d'autres termes, depuis l'été 1949, les échanges franco-suisses s'acheminent vers la liberté.

Avant de justifier cette affirmation, je voudrais en examiner avec vous les causes. Elles tiennent essentiellement, cela me paraît évident, à une évolution des économies française et suisse vers un équilibre du temps de paix, à la disparition progressive des éléments qui faussaient jusque-là le jeu normal des échanges franco-suisses. Ils sont au nombre de six :

1. La France s'étant peu à peu relevée de ses ruines, ses besoins deviennent d'année en année moins pressants. Il lui est dès lors loisible de relâcher les contrôles, de laisser ses importateurs libres de choisir les produits dont la vente leur paraît la plus certaine, au lieu de leur imposer l'achat de ceux qui, à ses yeux, sont les plus utiles.

2. L'avantage que la Suisse tirait d'une industrie sortie intacte de la guerre s'estompe peu à peu devant le rééquipement de sa voisine et les livraisons des Etats-Unis au titre du plan Marshall.

3. Alors que, jusqu'en mai 1948, les exportations suisses étaient financées en partie par le crédit que constituait l'avance de change, qui allait

chaque mois en s'amplifiant, elles ne bénéficient plus, dès lors que la France amortit sa dette, de ce stimulant.

4. Le prix de vente des produits suisses s'est trouvé longtemps abaissé par une parité de change artificielle qui renchérisait, en revanche, les produits français d'exportation et favorisait la pratique si fâcheusement répandue des soultes. L'introduction, le 1<sup>er</sup> avril 1948, d'un marché libre du franc suisse et d'un cours moyen s'établissant aux environs de 1 fr. 50 pour 100 francs français, puis l'application, le 30 septembre 1949, du seul cours libre de 1 fr. 25 environ mettait fin à cette situation.

5. L'écart entre le cours parallèle et le cours officiel avait constitué longtemps un obstacle au rapatriement régulier, en France, de la contre-valeur entière des exportations, visibles et invisibles. Cet écart atteignait 68 % en décembre 1948. Il se réduisit peu à peu jusqu'à être égal à zéro depuis le mois d'avril 1950. Les trafics occultes disparaissent pratiquement au profit des transactions régulières dont chacun est à même de bénéficier.

6. Après la guerre, le gouvernement français avait suspendu provisoirement les droits de douane d'importation en vue de favoriser l'approvisionnement du pays. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1948, il soumet peu à peu la plupart des produits au nouveau tarif douanier ad valorem du 17 décembre 1947, à tendance nettement protectionniste.

*M. de Senarclens souligne ensuite les efforts constants de la Chambre de commerce suisse en France en vue d'obtenir tout d'abord l'abandon de toute discrimination entre biens essentiels et biens moins essentiels, puis d'aboutir à une libération aussi complète que possible des importations en France de produits suisses. Il rappelle en particulier les nombreux articles et éditoriaux publiés dans ce sens par notre Revue.*

*Puis il met en évidence le rôle de l'O. E. C. E., à qui revient le mérite d'avoir pris l'initiative de démanteler le contingentement. Après avoir passé en revue les différentes mesures adoptées successivement par les pays membres, M. de Senarclens poursuit :*

ARRIVÉ à ce point de mon exposé, je voudrais donner un bilan succinct des résultats atteints, ce qui nous permettra de juger si, oui ou non, nos échanges avec la France sont en voie de libération.

Sur le plan commercial, les contingents d'importation de marchandises suisses en France sont passés, de l'accord du 1<sup>er</sup> août 1946 à celui du 20 juillet 1950, de 20 millions à 35 millions de francs suisses environ par mois.

D'une façon générale, on peut affirmer qu'actuellement, en dehors d'une demi-douzaine d'exceptions, les chiffres des contingents ne donnent plus lieu à des réclamations de la part de nos membres. Ce sont plutôt les formalités nécessaires à l'obtention des licences qui soulèvent les plus grandes difficultés et qui nous valent des protestations. D'autre part, l'Office français

d'achats en Suisse, dont l'activité ralentissait et parfois même gênait les exportations de l'industrie mécanique suisse, a cessé son activité. Enfin, plus de la moitié des produits sont entièrement libres à leur importation en France. D'autres, comme les fromages, les pommes, tout en étant limités par un contingent, sont soumis à la formalité simplifiée du certificat d'importation.

Sur le plan financier, les améliorations ne sont pas moins sensibles. Le fait essentiel, qui conditionne toute l'évolution des échanges, tant commerciaux que financiers et touristiques, est l'amortissement progressif par la France de l'avance de change de 300 millions de francs suisses. L'endettement de la France a été ramené, au 30 septembre 1950, à 114 millions, alors qu'il était de 347 millions en mai 1948. Il ne constitue plus une entrave aux échanges. Si les exportations de capitaux sont toujours proscrites, la réglementation des paiements courants a été notablement assouplie si bien que les opérations habituelles de transfert, qu'il s'agisse de frais de transport, de redevances pour brevets et licences, d'intérêts et de dividendes, de pensions, de frais d'écolage ou de tous autres règlements de même nature, se déroulent normalement. Le marché à terme du franc suisse a été introduit le 21 septembre 1949 sur le marché libre de Paris. Le régime des investissements étrangers en France a été assoupli par un avis paru le même mois qui en garantit le transfert, tandis que l'utilisation des avoirs étrangers non transférables s'est trouvée facilitée par la création de comptes « capital ». Enfin, une solution a été trouvée à une question de contentieux qui a « empoisonné » presque toutes les négociations que nous avons eues avec la France depuis des années : une convention a été signée le 31 octobre 1949 sur l'indemnisation des porteurs suisses d'actions d'entreprises françaises d'électricité et du gaz nationalisées.

Sur le plan touristique enfin, la situation peut être jugée satisfaisante si on la compare à celle des cinq années d'après-guerre. Les touristes français disposent aujourd'hui de 100.000 francs français ou 1.250 francs suisses par personne pour leurs séjours en Suisse. Quant aux Suisses qui se rendent en France, ils peuvent emporter autant d'argent français qu'ils le désirent.

Je pense, par conséquent, pouvoir répondre à la question posée au début de cet exposé : nos échanges avec la France ont fait un très grand pas vers la liberté, c'est-à-dire vers la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes, mais il reste des efforts à accomplir pour réaliser leur libération totale.

**J**e me propose maintenant d'examiner quelles chances nous avons, aujourd'hui, de les voir aboutir.

Il ne faut pas se dissimuler, à ce propos, que les circonstances ont changé depuis cet été et que certains résultats qui semblaient pratiquement acquis au mois de juin se trouvent remis en question par l'apparition de deux problèmes qui priment aujourd'hui tous les autres : l'approvisionnement en matières premières et l'équilibre

du budget qui risque d'être compromis par le réarmement.

On ne peut certes pas prétendre que la liberté d'importation nuise en quoi que ce soit au ravitaillement d'un pays ni à la santé de ses finances publiques, mais les partisans d'une politique de protectionnisme, et ils sont nombreux, et ils sont puissants, prennent prétexte de ces nouvelles difficultés pour invoquer la nécessité d'une sorte de retour à une économie de guerre, dirigiste, autarchique par définition. Ils profitent de ce que les gouvernants ont d'autres soucis plus pressants pour enfouir dans l'ombre les projets de libération qui les gênent.

Mais ils ne sont peut-être pas les plus forts, et nombreux sont ceux qui adhèrent à l'opinion exprimée par André Siegfried, que « l'autarchie complète est à la longue possible, mais à l'étage de la misère ». Leur position se trouve d'ailleurs renforcée par la nécessité dans laquelle se trouve aujourd'hui la France de peser sur les prix par une politique libérale d'importation.

L'O. E. C. E. poursuit ses efforts de libération malgré une opposition tenace, et l'espoir subsiste de voir le pourcentage de libération passer, le 1<sup>er</sup> février 1951, de 60 % à 75 %. La France, dont la balance commerciale est aujourd'hui créditrice avec tous ses partenaires de l'Europe occidentale, a souscrit à ce projet. La Suisse, elle, vient de faire, en apparence, tout au moins, un pas en arrière puisqu'après avoir affirmé que 85 % de ses importations étaient libres de tout contingentement, elle vient d'établir une liste de libération de 60 % seulement. En réalité, ainsi que l'expose le Conseil fédéral dans son message du 22 septembre relatif à l'adhésion de la Suisse à l'U. E. P., cette mesure ne s'explique que par des motifs de politique commerciale et n'affecte en rien le déroulement pratique des importations. Elle ne vise qu'à rendre à nos négociateurs des arguments que risquait de leur faire perdre l'Union européenne de paiements. Sur le plan des échanges franco-suisses, il y a donc de sérieuses raisons de penser que nous sommes en bonne voie et que la liberté d'importation sera prochainement rendue à la plus grande partie des produits.

Quant aux droits de douane, nous attendons avec impatience que la révision annoncée du tarif suisse soit menée à chef et donne à nos plénipotentiaires les armes qui leur font aujourd'hui défaut. Ce n'est qu'à ce moment que l'on parviendra, par des concessions réciproques, à un traitement plus équitable des importations suisses en France.

« L'Europe, a déclaré Staline, se détruira elle-même ». Si elle veut lui infliger un démenti, être puissante et par conséquent prospère, elle doit réaliser l'harmonisation de ses marchés et la libre convertibilité de ses monnaies, en un mot, elle doit réaliser la libération de ses échanges extérieurs.

Jean de Suarles